

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
25 JUIN 2019

DATE d'AFFICHAGE  
8 JUILLET 2019

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	28
Votants :	35

L'an deux mille dix-neuf,  
le 2 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Lenn d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Alain DANIEL, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - M. Gérard GUILLOTIN, - Mme Mireille LUCAS, - M. Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Régine ROSSET.

**Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**

**Mme Emmanuelle GONCALVES donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD**

**M. Gérard GUILLOTIN donne pouvoir à Mme Odile ORJUBIN**

**M. Jean-Pierre PRUNALT donne pouvoir à M. Joseph BROHAN**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°104-2019 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION  
BENNE A ORDURES MENAGERES**

M. Joël BOURRIGAUD, Vice-président en charge de l'environnement, indique qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un camion benne à ordures ménagères pour la collecte des déchets d'emballages, prévue au budget primitif 2019.

Ce nouveau marché est un marché public de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure d'appel d'offres ouvert. Il repose sur des prix forfaitaires et comporte trois lots :

- Lot 1 : Fourniture et livraison d'un châssis GO pour benne à ordures ménagères,
- Lot 2 : Fourniture d'une benne à compaction pour ordures ménagères,
- Lot 3 : Fourniture et montage d'un élévateur-basculateur pour benne à ordures ménagères.

L'analyse des offres a été réalisée avec les critères suivants :

- Prix des prestations : 40%,
- Valeur technique : 50%,
- Délai de livraison : 5%,
- Garantie : 5%.

13 entreprises ont retiré le dossier de consultation et 6 ont remis une offre :

- Pour le lot 1 : 3 offres remises,
- Pour le lot 2 : 3 offres remises,
- Pour le lot 3 : 3 offres remises.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 11 juin 2019, après analyse des offres reçues, a décidé :

Pour le lot n°1 :

- de ne pas retenir la variante exigée « Contrat de maintenance sur 3 ans »,
- de retenir l'offre de la société KERTRUCKS, classée première, pour un montant global forfaitaire de 84 246,00 € HT.

Pour le lot n°2 :

- de ne pas retenir la variante exigée « Contrat de maintenance sur 3 ans »,
- de retenir l'offre de la société FAUN ENVIRONNEMENT, classée première, pour un montant global forfaitaire de 52 515,00 € HT.

Pour le lot n°3 :

- de ne pas retenir la variante exigée « Contrat de maintenance sur 3 ans »,
- de retenir l'offre de la société FAUN ENVIRONNEMENT, classée première, pour un montant global forfaitaire de 22 000,00 € HT.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec la société KERTRUCKS pour le lot 1 et avec la société FAUN ENVIRONNEMENT pour les lots 2 et 3,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/07/19  
Le Président,

